

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28 FEVRIER 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 28 février 2022 à 18 h 30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – FOURES.

Absentes excusées : Mme LEVEJAC – SALANDINI - BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

1- HECTARE : ATTRIBUTION ADRESSAGE LOTISSEMENT.

A la demande de la société HECTARE, aménageur du lotissement « Les Portes du Minervoisy », M. le Maire propose à ses collègues de dénommer la rue de desserte, rue du Vent d'Autan.

Cet adressage est important pour les démarches administratives des futurs propriétaires.

Accord unanime du Conseil Municipal.

2- DROIT DE PREEMPTION : BATIMENT AA 205 MURET MICHEL.

M. le Maire informe ses collègues que la commune est saisie par le notaire chargé de la vente des biens appartenant à Monsieur Michel MURET, au titre du droit de préemption urbain.

Il rappelle la politique de la commune en matière d'aménagement du cœur du village et ce bâtiment fait partie des priorités communales.

Il propose à ses collègues d'exercer le droit de préemption. Le prix du bâtiment est de 13 000 €.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire pour engager la procédure.

3- ECHANGE DE TERRAINS : MME ARNAL-VILLANUEVA/COMMUNE.

M. le Maire informe ses collègues qu'il a été saisi par Madame ARNAL-VILLANUEVA, propriétaire de parcelles au lieu-dit « La Verdure », situées au milieu d'une grande parcelle communale.

Après transaction avec cette dernière, il propose de faire un échange avec la parcelle communale BR n° 26, située à la « Combe Saint Martin » d'une surface de 6 753 m².

Il indique que les frais de notaire seront à charge par moitié.

Accord unanime du Conseil Municipal pour l'échange des terrains ci-après :

- BN n° 1, superficie de 1 631 m²,
 - BO n° 18, superficie de 2 097 m²,
 - BO n° 21, superficie de 2 635 m²,
- d'une superficie totale de 6 363 m²

4- VENTE GARAGE – RUE DES MICOCOULIERS.

M. le Maire rappelle à ses collègues que par délibération du 31 mai 2021, le prix de vente des garages situés rue des Micocouliers a été fixé à 20 000 € l'unité.

Le Maire a reçu les demandes pour 4 garages. Il s'agit de :

- M. PAILLE Francis : Section AZ n° 160 et n° 164, 2 garages,
- M. GAY Charles : Section AZ n° 161, 1 garage,
- M. VERMEERSCH-BROUWERS Henri : Section AZ n° 163, 1 garage

La construction de ces garages étant pratiquement terminée, il propose de lancer la procédure de vente auprès du notaire.

Accord unanime du Conseil Municipal.

5- PERMIS DE DEMOLIR – BATIMENT BENIT.

M. le Maire informe ses collègues que dans le cadre des investissements 2022, il propose la démolition de l'immeuble BENIT situé rue des Courtines, propriété communale.

Avant tous travaux, il y a lieu de présenter un permis de démolir.

Il dépose sur le bureau la demande établie par Monsieur Raymond PAULY, Architecte et sollicite le Conseil pour l'autoriser à faire la demande.

Accord unanime du Conseil Municipal.

6- CENTRE DE GESTION DE LA FPT : CONVENTION MEDECINE DU TRAVAIL.

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune a passé une convention avec le CDG pour la surveillance médicale des agents. Cette convention étant arrivée à terme au 31 décembre 2021, il propose de la renouveler pour 3 ans.

Accord unanime du Conseil Municipal.

7- CENTRE DE GESTION DE LA FPT : CONVENTION PROTECTION DES DONNEES.

M. le Maire informe ses collègues que la commune a passé une convention avec le CDG pour la protection des données informatiques de l'ensemble des activités liées à la gestion administrative des différents services et activités dans la zone dont il a la charge.

Cette activité étant arrivée à terme au 31 décembre 2021, il propose de la renouveler pour 3 ans.

Accord unanime du Conseil Municipal.

8- AFFICHE NUMERIQUE : DROIT DE PUBLICATION HORS REGIE.

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune, par délibération du 13 décembre 2021 a mis en place un système de communication via le panneau lumineux.

Il propose une modification relative aux modalités d'un encaissement de ces formules qui ne passeront pas par la régie mais par émission d'un titre de recettes émis sur le compte budgétaire 70388 « Autres redevances et recettes diverses ».

Accord unanime du Conseil Municipal.

9- ACHAT MAISON BRAULIO.

M. le Maire informe que dans la continuité de l'acquisition du logement MURET, il s'est rapproché de M. et Mme BRAULIO, afin de savoir s'ils seraient vendeurs de leur maison, rue des Lices.

Ces derniers ont donné leur accord pour un prix de vente de 7 000 €.

Cette acquisition rentre dans la politique « Aménagement Cœur du Village ».

Accord unanime du Conseil Municipal.

10- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

- M. Raymond BENOIT ⇨ fait le point sur la consommation de la colonne à eau qui s'élève à 753 m³. Elle est quasi identique à celle de l'année précédente.
Compte tenu du problème rencontré pour la récupération des badges, il est proposé d'augmenter la caution de 50 à 100 €. Accord unanime du Conseil Municipal. Il informe également que la remise en service débutera à partir de la semaine prochaine.
- M. Emmanuel COULONVAL ⇨ fait le point sur l'installation des échelles de cru qui est en cours.
- M. Stéphane AZEMA ⇨ rend compte de la réunion tenue avec les associations. Le Président de Léz'arts en Minervois a informé la mise en sommeil de l'association et l'association A Bisto de Naz a informé la mise en place d'un partenariat avec le club de rugby de TREBES.
Pour ce qui est du protocole COVID, les écoles sont actuellement en Niveau 2.
- M. Michel GREFFIER ⇨ fait le point de la dernière vidéo protection. Le dossier de demande de renouvellement est actuellement en cours d'inscription à la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.

Le Maire,

 Alain MARTY